

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 14 septembre 2022 à 18 heures 30 -

Présents : Monsieur OUVRY Jean-François, Maire, Mesdames et Messieurs CORCEL Valérie, GORGIBUS Benjamin, TORRES Virginie, CALTERO Claude, LE PAIH Martine, CABIN Philippe, Adjoint

Mesdames et Messieurs CORUBLE Martine, FINTRINI Martien, BRETTE Lydie, POLINSKI Luc, BERTRAND Jacques, LEPREUX Alain, DESERT Claire, GOUJON Sophie, OMER Mathieu, CHICOT Sophie, DUJARDIN Isabelle, JOUOT Cassandre, POURCHAUX Déborah, MASCRÉ Françoise, DISTANTE Raphaël, Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. AUGER Grégoire (pouvoir à Mme CORCEL), M. LEBOIS Jean-Claude (pouvoir à M. POLINSKI), Mme HUE Valérie (pouvoir à Mme CORUBLE), M. SAUVAGEOT Anthony (pouvoir à M. GORGIBUS), Mme BINARD Marine

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur POLINSKI Luc a été élu secrétaire de séance.

M. OUVRY accueille et souhaite la bienvenue à M. LHEUREUX, Président de la C.C.C.A.

Il propose de modifier l'ordre de jour afin que M. LHEUREUX, qui a d'autres obligations dans la soirée, présente les actions de la C.C.C.A. en début de séance.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette modification de l'ordre du jour.

M. LHEUREUX présente le projet de territoire qui est en cours de finalisation et qui est axé autour de 3 thématiques :

- Le développement durable,
- La solidarité (au niveau des communes et au niveau des habitants)
- L'attractivité du territoire.

Des échanges interviennent avec les conseillers municipaux et des informations sont apportées sur les points suivants :

- Le maintien des casernes de pompiers à Saint Valery en Caux et à Cany-Barville,
- Les travaux et la réouverture de la piscine du Littoral et les besoins en maître-nageur sauveteur,
- L'arrosage des greens du golf,
- L'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques,
- Le développement durable et la collecte des déchets ménagers,
- L'avancement des études et travaux quai de la Batellerie,
- La culture et la localisation du conservatoire de musique,
- La citoyenneté : questionnement concernant les accès aux comptes-rendus de commissions par l'ensemble des élus des conseils municipaux et représentativité des élus au sein de l'assemblée communautaire,
- Mobilité : transport en commun et pistes cyclables
- Délégation de Service Public pour les services de gestion de l'eau et de l'assainissement.

Départ de M. AUGER à 20 h

Communication des décisions prises par le Maire

M. le Maire fait part des 7 décisions prises depuis le dernier conseil municipal, en vertu de la délégation de pouvoir accordée par délibération du 14 décembre 2020

Compte-rendu des délibérations du conseil municipal – Séance du 29 juin 2022

Adopté à l'unanimité

Procès-verbal du conseil municipal – Séance du 29 juin 2022

Concernant le compte-rendu de la commission développement durable, Mme JOUOT souhaite des précisions sur la modification demandée des articles 5 à 8 du règlement de la vente de bois.

M. OUVRY explique que, de mémoire, il s'agit d'un niveau de détail inscrit dans le document qui serait à retravailler en commission.

Adopté à l'unanimité

Compte-rendu de la commission « Finances » - Séance du 06 septembre 2022

M. DISTANTE demande des précisions sur le choix des prestataires.

M. le Directeur des Services explique que la Centrale d'achat a fait la consultation et a négocié les marchés avec les opérateurs

M. DISTANTE note une erreur page 4, au sujet de l'augmentation des factures d'eau, il convient de lire 52 500 € au lieu de 62 500 €.

M. DISTANTE remercie le personnel du Service finances pour son travail et le point précis réalisé sur la situation financière de la commune en tenant compte notamment de l'augmentation de l'énergie et des fluides.

Concernant la fusion des écoles et du regroupement des élèves, page 4, M. DISTANTE souhaite compléter son intervention par « dans le cadre des économies d'énergie dans les écoles ».

Concernant l'arrosage des stades, M. DISTANTE suggère, en retour d'expérience de l'été caniculaire, de se rapprocher de la C.C.C.A. pour étudier une possibilité de mutualisation de leur citerne.

Délibération : Accès internet et téléphonie – Adhésion à un groupement d'achat
Adopté à l'unanimité

Compte-rendu de la commission « Sports – Vie associative – Animations » - Séance du 26 juillet 2022 – Rapporteur M. GORGIBUS

Mme GOUJON demande, dans le cadre des aides indirectes aux associations, si l'eau en fait également partie.

M. OUVRY répond que tous les fluides sont pris en compte dans le calcul des subventions indirectes, et qu'un tableau est actuellement en cours d'élaboration, qui permettra un chiffrage précis par association.

Mme JOUOT pose la question de possibilité d'organisation de la fête des associations le samedi.

M. GORGIBUS explique que la date a été fixée en fonction du planning d'occupation du gymnase de lycée et de l'organisation de mêmes manifestations dans les communes voisines.

Délibération : Attribution d'une subvention au Stade Valeriquais Rugby
Adopté à l'unanimité

Questions & Informations diverses

M. OUVRY communique les informations suivantes :

- Le St Val Bus est prêt à redémarrer début octobre. Ce service sera gratuit et destiné aux personnes de plus de 60 ans et PMR, conformément à la loi.
M. le Directeur des services explique qu'un travail d'information et d'édition de cartes d'accès est en cours avec le service communication de la Mairie
Il est demandé aux conseillers municipaux de réfléchir à un nouveau nom, car le service rendu ne sera pas le même qu'à l'origine et cela évitera la confusion.
- Un plan d'économie d'énergie sera présenté en conseil municipal début octobre, il proposera des mesures concrètes qui pourront être mises en place immédiatement.
- La rentrée des classes s'est bien déroulée, des félicitations ont été adressées par les directrices des établissements pour les travaux réalisés dans les écoles.
- L'ouverture de saison du Rayon Vert a lieu vendredi 16 septembre prochain.
- La semaine bleue est organisée du 3 au 7 octobre. Le programme des activités prévues est à la disposition des conseillers sur table.
- Une invitation au repas des anciens, le 16 octobre prochain, est également transmise ainsi qu'une demande de participation à la distribution des colis aux non-participants.
- Une réflexion est en cours sur l'organisation de l'accueil de la mairie, qui consisterait à assouplir les horaires d'ouverture, notamment le samedi matin, afin d'améliorer le confort de travail des agents, tout en conservant le souci du service public.
Mme GOUJON suggère d'ouvrir une permanence du service passeports/cartes d'identité, un samedi matin par mois, avec l'accord des agents.

Mme POURCHAUX demande où en est le concours d'architectes concernant la fusion des écoles.

M. OUVRY explique que ce point a provoqué une situation de blocage avec l'A.M.O. (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) qui n'a pas voulu lancer la consultation d'architectes, considérant que cette mission n'était pas comprise dans le cahier des charges.

M. OUVRY annonce qu'un conseil juridique a été consulté afin d'envisager la possibilité de travailler avec un autre A.M.O et de trouver la voie juridique pour solutionner ce problème

Plus d'informations seront communiquées lors du prochain conseil municipal.

Mme CHICOT demande si, quelle que soit la solution choisie, le regroupement des écoles maternelles sera effectif dès la prochaine rentrée.

M. OUVRY annonce qu'il a rendez-vous prochainement avec Mme SONN, Inspectrice de l'Education Nationale, afin d'évoquer ce sujet et de connaître les démarches et les délais.

Mme JOUOT approuve l'idée d'envisager le fonctionnement du bâtiment et son coût avant d'entreprendre les travaux.

Mme MASCRE demande si les taux des subventions seraient modifiés si le bâtiment est à « énergie positive ».

M. OUVRY répond que ce point est à étudier.

M. DISTANTE déclare que les subventions représenteront 80 % maximum du montant des travaux et se dit inquiet par rapport aux recettes futures de la commune.

Mme JOUOT signale que la C.C.C.A. a transmis, cet été, des documents sur le PLUI, et souhaite savoir si un calendrier a été établi et comment la commune compte s'organiser et travailler sur ce sujet.

M. OUVRY annonce qu'une première réunion est programmée avec la CCCA et le bureau d'études pour connaître les grandes stratégies de la commune.

Il explique que l'écriture du PLUI prendra 3 à 4 ans et que la 1^{ère} année est cruciale pour définir les priorités de la commune, « c'est un sujet qui nous engage pour l'avenir ».

Mme JOUOT souligne que le PLUI engage toute la ville, que l'étude concerne tout le conseil municipal et demande si celui-ci sera associé aux réunions

M. OUVRY explique que ce dossier sera piloté par la commission urbanisme qui pourra associer d'autres commissions pour l'étude des différents points au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Mme DUJARDIN demande, concernant la sobriété énergétique, comment la commune compte intervenir auprès des commerces pour faire éteindre les enseignes la nuit.

Mme TORRES propose qu'une communication soit faite à ce sujet et éventuellement un rappel à la loi si cela ne suffit pas.

M. CALTERO fait un point sur l'éclairage public et annonce qu'une économie de 50 % est constatée sur la partie de travaux déjà réalisée.

Il invite les membres du conseil municipal à une réunion d'information, en présence de l'entreprise chargée des travaux et le SDE 76, le 26 septembre à 18 h 30 en mairie.

Mme CHICOT approuve les économies mais s'étonne du maintien de l'éclairage public la nuit et des conséquences que cela induit sur la faune.

M. OUVRY annonce que Mme la Responsable des Services Techniques travaille actuellement sur ce sujet dans le cadre du plan d'économie d'énergie.

M. CABIN annonce que 11 prélèvements des eaux de baignade ont été réalisés par l'A.R.S. pendant la saison estivale, 9 ont été « excellent » et 2 « moyen ». Il ne sera donc pas envisageable de réclamer le pavillon bleu pour la saison prochaine car tous les prélèvements doivent être « excellent » pour y prétendre.

Le problème de pollution provient de désordre entre le réseau pluvial et les eaux usées

M. OUVRY explique que les analyse dépassent de très peu la barre du seuil et qu'il faut savoir que les réseaux sont vieux, mais qu'il faudra résoudre ce problème à l'avenir.

Mme JOUOT rapporte un problème d'éclairage au Stade Nallet, et demande quand l'éclairage en led y sera réalisé.

M. GORGIBUS répond qu'il y a eu une surconsommation au niveau des rampes d'éclairage depuis l'origine de la salle. Le coût de remplacement de l'éclairage obsolète a été chiffré à 33 000 € et fera l'objet de demandes de subvention l'année prochaine.

M. GORBIGUS ajoute qu'il est actuellement difficile de remplacer les ampoules actuelles et que celles-ci sont très onéreuses.

Mme JOUOT regrette l'absence de communication par la ville sur l'exposition sur « l'arbre », à la médiathèque, celle-ci ne figurait ni sur le magazine ni sur le site de la médiathèque.

Mme MASCRE explique qu'après en avoir parlé avec la responsable, celle-ci lui a dit ne pas avoir eu le temps.

Concernant un tel sujet, M. OUVRY souhaiterait que les conseillers municipaux se renseignent préalablement auprès des adjoints concernés quand ils constatent un dysfonctionnement dans un service.

M. OUVRY explique que le personnel de la médiathèque est en sous-effectif et que par ailleurs l'accord pour cette exposition est arrivé tard et qu'il y a eu peu de temps pour l'installer.

M. OUVRY annonce que le recrutement d'un agent est en cours à la médiathèque et que celui-ci sera également en partie chargé de la communication.

Mme DUJARDIN souligne que c'est également à l'ensemble des élus du conseil municipal qu'il appartient de faire vivre une exposition et de s'impliquer dans la culture.

Mme JOUOT explique un dysfonctionnement sur NEOCITY quand elle a signalé un problème de ramassage d'ordures ménagères. Il lui a été répondu que le problème a été résolu alors que ce n'était pas le cas.

Mme CORCEL annonce une soirée dansante organisée par l'association de Jumelage le 24 septembre prochain à la salle municipale, ainsi qu'une commission culture, à la médiathèque, le 20 septembre à 20 heures.

Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30.

Le Maire,

Jean-François OUVRY